

je pourrai, mais je ne veux pas perdre le fils de Chavane (il l'avait amené pour être son aide-de-camp), dites à sa mère que si, dans quelques jours, je n'y vois pas plus clair, je le lui renverrai.

Effectivement, peu de temps après, ce jeune homme revint à Roanne. Mais il ne pût pas y être retenu : dans le courant d'août, il rentra à Lyon, et périt malheureusement à la fameuse et désastreuse sortie.

Cependant, le pouvoir conventionnel dominait de plus en plus dans le district de Roanne. Un commissaire du comité de salut public y était arrivé, on parlait d'arrestations très prochaines. J'étais menacé, mais averti. A l'aide d'une commission d'inspecteur des vivres, que j'avais obtenue depuis peu, j'eus un passeport pour le quartier général de l'armée qui assiégeait Lyon, sous l'autorité suprême des deux représentants du peuple Dubois de Crancé et Gauthier des Orcières, qu'on nommait alors Gauthier de l'Ain.

Il faut dire ici que ce dernier, avocat à Bourg, sa patrie, avait épousé peu d'années avant la fille du premier lit, de M. Denervaux, devenu mon beau-frère par son second mariage.

Mon beau-frère, ma sœur et leur famille avaient quitté Lyon avant le siège, et habitaient un domaine dans la commune de Fontaine, très rapproché du château de la Pape, où les représentants du peuple Gauthier et Dubois Crancé s'étaient installés.

J'arrivai chez mon beau-frère, et, le lendemain, j'allai d'abord voir à la Carrête, maison de campagne, commune de la Croix-Rousse, le citoyen Salluon, alors régisseur des vivres, mon ami, aujourd'hui M. Charrier de Senneville, qu'on a vu depuis adjoint à la mairie de Lyon, sous l'Empire. Il est juste de dire que M. Salluon était là malgré lui, et que, régisseur des vivres, avant le siège de Lyon, Dubois Crancé l'avait fait amener de Grenoble à la Pape par deux gendarmes, pour y faire son service.